

Bruxelles, le 24 mars 2026  
(OR. en)

7455/26

**SOC 164**  
**EMPL 73**  
**EDUC 90**

**NOTE POINT "I/A"**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle Nomination de M. Torben SCHUSTER, membre pour le Danemark, en remplacement de M. Morten HOLM-HEMMINGSEN, démissionnaire <i>- Adoption</i>

---

1. Le secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Morten HOLM-HEMMINGSEN, membre du conseil d'administration du Centre cité en objet, dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour le Danemark).
2. En vertu de l'article 4 du règlement (UE) 2019/128 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) et abrogeant le règlement (CEE) n° 337/75<sup>1</sup> du Conseil, les membres et les suppléants du conseil d'administration sont nommés par le Conseil.

---

<sup>1</sup> JO L 30 du 31.1.2019, p. 90.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement danois a présenté la candidature de M. Torben SCHUSTER pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2027.
4. Dès lors, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
  - a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, dont le texte figure dans le document 7454/26; et
  - b) de décider de faire publier la décision, pour information, au *Journal officiel de l'Union européenne*.

---